

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2010

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence CHAUMETTE, M. Franck CHAUVE, Mme Christine LE FUR, Mme Marie-Pierre REYNAUD, MM. Gérard DELAIRE, Yves DEGOUT, Bernard BLINEAU, Jacques BRUNEL, Etienne BIED-CHARRETON, Joël FORTUNIER, Claude BOURDELLE, Christian CHARRIERE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, M. Jean-Paul DUBOURGNON.

Absents excusés : MM. Gabriel ROUSSET et Bernard MALLET qui ont respectivement donné procuration à Mme Christine LE FUR et Gérard DELAIRE.

M. le Maire donne la parole à M. CROZET, du Comité de Développement, MM. David COUHARD, Thierry GERBAULT, Pascal PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Denis VILLE et Jean-Luc DAVAL-POMMIER, afin de présenter leur projet d'organiser à Noirétable, en septembre 2012, le **concours des vaches laitières**.

Puis il laisse la parole à M. IMBERT, de la société immobilière ARCADE, qui a souhaité présenter aux membres du Conseil municipal son projet d'installer, Rue de l'Auvergne, une **surface commerciale à vocation alimentaire** de type Carrefour Market, Super U ou discount ainsi que 3 cellules commerciales annexes. De nombreux commerçants étant présents, une vive et longue discussion s'installe. Afin de pouvoir examiner les autres questions à l'ordre du jour de cette séance, il est convenu d'organiser, prochainement, une réunion entre la société immobilière ARCADE, les commerçants et les élus.

Puis l'Assemblée

- après avoir écouté les explications données, approuve la charte révisée du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, approuve les nouveaux statuts du Syndicat mixte annexés à la présente charte et désigne M. Denis TAMAIN en tant que délégué ;

- approuve l'acquisition d'une partie du bâtiment situé Rue de la Barotie, appartenant à Madame Arnaud, cadastré section AD, n° 336 (auparavant magasin) afin de l'utiliser comme bureau et sanitaires pour les services techniques et de conserver le grand bâtiment à usage de garage pour les employés communaux et de local pour le Comité des Fêtes, pour la préparation des chars fleuris ;

- approuve le plan de gestion de la forêt communale et des forêts sectionales par l'Office National des Forêts ;

- donne son accord pour céder à la commune de Vollore-Montagne la parcelle cadastrée section H, n° 487, d'une superficie de 15 a 73 ca afin que celle-ci puisse instaurer les périmètres de protection immédiate de ses captages d'eau potable et autorise le Maire à signer l'acte, pour le compte de la section La Chevalerie, Le Verdier & Les Bessières, qui sera dressé par le notaire, M° CHASSAING ;

Abordant les questions diverses, M. le Maire répond aux questions posées par les élus à propos du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Puis le Conseil municipal,

- approuve la révision de prix concernant l'équipement de restauration scolaire ;
- approuve plusieurs modifications budgétaires afin de faire face à des dépenses non inscrites lors du budget primitif 2010 ;

- approuve les marchés de travaux (lot maçonnerie, lot charpente couverture et lot électricité) concernant l'extension du bâtiment des services techniques, Route de Lyon ;

- est informé de la modification de la carte Zone de Développement Eolien des Montagnes du Haut-Forez suite à la demande de la mairie de Jeansagnière ;

- donne son accord pour vendre le camion Mercedes à M. NICOLAS ;

- autorise le Maire à acquérir, par acte administratif, dans le cadre des périmètres de protection des captages et des nouveaux forages, la parcelle cadastrée section F, n° 498, au lieudit Les Clos ;

- approuve l'acquisition de 118 m² de terrain à prélever sur la parcelle cadastrée section C, n° 176, afin de créer une voirie de desserte au lieudit Bellevue ;

- prend un engagement sur l'avenir pour desservir, en voirie, deux parcelles de terrain appartenant à Mme MOSSU, lors de l'aménagement du futur lotissement de Bellevue, suite à son accord pour le passage d'une canalisation d'eaux usées dans ses terrains ;

- autorise le Maire à encaisser une recette provenant de la coupe de quelques arbres pour la voirie du Puy de Vérines ;

- est informé

. du courrier de l'Office du Tourisme ;

. des résultats du concours de fleurissement de cet été ;

. des effectifs dans les écoles publique et privée pour l'année scolaire 2010/2011 ;

. que la manifestation « La Bois Noirs Oxygène » se déroulera à Saint-Just-en-Chevalet l'an prochain ;

. que l'épreuve cycliste « 4° cyclo-cross de Noirétable » organisée par le Vélo Vert Savignolais se déroulera dimanche 24 octobre ;

- fait brièvement le point sur l'organisation de la Manifestation « Enduro ».

Puis, le projet de la Maison de Santé, porté désormais par la Communauté de Communes est évoqué et l'Assemblée donne un accord de principe pour céder les immeubles à la CCMHF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.